

PLAN D'ACTION DU REMDH

2004-2008

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION

- a. Le Processus de Barcelone
- b. Le REMDH

2. VALEURS

3. LES DROITS DE L'HOMME ET LE CONTEXTE DU PROCESSUS DE BARCELONE

- a. Les Problèmes
- b. Les Possibilités
- c. Perspectives Futures

4. ETAPES CONCRÈTES ET MÉTHODOLOGIES POUR 2004-2008.

- a.. Sensibilisation et information
- b.. Recherche, plaidoyer et dialogue.
- c. Création de capacités et éducation
- d. Travail de réseau, solidarité et promotion de la participation

5. LA STRUCTURE DE RÉSEAU DU REMDH ET SES ORGANES DE MISE EN OEUVRE

1. INTRODUCTION

Le Processus de Barcelone et le REMDH: un Cadre Régional Récent, Une Nouvelle Approche des Droits de l'Homme.

a. Le Processus de Barcelone

Il y a huit ans, les gouvernements de 27 pays (les Partenaires) et l'Union Européenne ont convenu d'établir une initiative de Partenariat Euro Méditerranéen (PEM) dans le but de créer une zone de paix, de prospérité et de stabilité dans la région Méditerranéenne. Ils ont fondé le PEM sur l'idée que le moyen d'atteindre ce but passait par le développement économique, un dialogue politique accru, un échange social et culturel et la création d'institutions démocratiques, fondées sur le respect des droits de l'Homme et sur une société civile forte et indépendante.

A Barcelone, les Partenaires se sont engagés à agir conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ils ont accepté de développer l'état de droit et la démocratie dans leurs systèmes politiques et de respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales tels que la liberté d'expression et la liberté d'association, et de combattre le racisme, la xénophobie et l'intolérance. De plus, ils ont reconnu le rôle important que peut jouer la société civile en contribuant au processus de développement Euro-Méditerranéen par la promotion d'une meilleure entente mutuelle et une coopération plus rapprochée entre les peuples.

Plusieurs intentions de la Déclaration de Barcelone sont depuis devenues des obligations légales dans les Accords d'Associations bilatéraux entre l'UE et sept partenaires du Sud de la Méditerranée¹. Leur article 2 énonce que *le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques est à la base de leur politique et constitue un élément essentiel des accords*. L'adhésion de Chypre et de Malte à l'UE et les négociations en vue de l'adhésion entre l'UE et la Turquie reposent sur le critère des droits de l'Homme, c'est à dire le Critère de Copenhague qui requiert que la stabilité des institutions ait été atteinte, garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'Homme et le respect et protection des minorités.²

b. Le REMDH

Le REMDH a été établi en janvier 1997, en réponse à la Déclaration de Barcelone et à l'établissement du PEM, à partir d'une initiative d'organisations de droits de l'Homme du Nord et du Sud. Depuis, il s'est développé en un réseau de plus de soixante-dix membres représentant des organisations et institutions de droits de l'Homme ainsi que des individus venant de plus de 20 pays de la région.

Son objectif général est de

- Soutenir et rendre publics les principes universels des droits de l'Homme tels qu'ils sont exprimés dans tous les instruments internationaux en matière de droits de l'Homme et dans la Déclaration de Barcelone de novembre 1995.
- Renforcer, assister et coordonner les efforts de ses membres pour contrôler le respect par les Etats Partenaires des principes de la Déclaration de Barcelone dans le domaine des droits de l'Homme;
- Soutenir le développement d'institutions démocratiques, la promotion de l'état de droit, des droits de l'Homme et de l'éducation aux droits de l'Homme dans la région Euro-Méditerranéenne

¹ Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Israël, Maroc, L'ANP et la Tunisie. Le 12^{ème} non partenaire de l'UE, la Syrie est en cours de négocier un accord avec l'UE alors que la Libye reste en position d'observateur.

² On attend des pays désirants devenir membres de l'UE non seulement de souscrire aux principes de démocratie et de l'Etat de Droit mais aussi de les mettre en pratique dans la vie courante.

Depuis son établissement, le REMDH a développé ses activités de réseau et ses méthodologies d'organisation en matière d'information et de dissémination; de dialogue et de plaidoyer; de création de capacités et d'éducation aux droits de l'Homme.

Il est parvenu à créer une large crédibilité au sein de la société civile dans la région ainsi que parmi les représentants des institutions de l'UE et du PEM, et il a établi un profil fort en relation avec l'ordre du jour EuroMed en matière de droits de l'Homme, tout en influençant les politiques de droits de l'Homme au niveau régional.

Au niveau des questions thématiques, le REMDH a publié des rapports innovateurs et a créé des synergies régionales dans le travail des membres. Il existe à présent un fonds d'expérience sur lequel construire le travail futur.

Le travail au niveau des pays a aussi produit des résultats significatifs en matière de promotion et protection des droits de l'Homme, bien qu'il ait été mené d'une manière ad hoc.

Le Plan d'Action qui suit se projette dans la période de 2004 à 2008. Il décrit les valeurs sur lesquelles le REMDH fonde ses activités et l'environnement de droits de l'Homme et sociopolitique du processus de Barcelone. Enfin, il décrit les lignes de travail principales et les méthodologies du REMDH pour les années à venir.

Le Plan d'Action doit être adopté par la réunion de l'AG à Malte du 5 au 7 décembre. Après quoi, sous la responsabilité du Comité Exécutif, le REMDH rédigera un programme détaillé des activités visant à mettre en œuvre le Plan d'Action conformément aux recommandations de l'Assemblée de Malte.

2. VALEURS

Travail en Réseau et Coopération, Promotion et Protection des Droits de l'Homme et de la Démocratisation dans la Région EuroMed.

Le REMDH est un réseau d'organisations et d'institutions de droits de l'Homme indépendantes, ainsi que d'individus, venant de toutes les parties de la région EuroMed, qui adhèrent aux principes universels des droits de l'Homme et sont convaincues de la valeur de la coopération et du dialogue à travers et au sein des frontières nationales, culturelles, sociales et économiques. Les adhérents au REMDH sont sincèrement engagés en faveur de l'échange et de l'apprentissage interculturel, partant du dialogue et de la promotion de l'entente mutuelle. Il est engagé à supporter des actions conjointes à différents niveaux à la fois thématiques et géographiques qui relèvent de la région EuroMed.

L'adhésion au REMDH est enracinée dans la pensée humaniste, dans les valeurs des droits de l'Homme et des instruments relatifs aux droits de l'Homme tels qu'ils ressortent des conventions internationales et du droit humanitaire. Elle est enracinée dans les principes démocratiques qui comprennent la promotion de l'état de droit, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, et la reconnaissance que tous les droits de l'Homme sont universels, indivisibles, interdépendants et se renforcent mutuellement, comme il est exprimé dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU et réaffirmé dans la Déclaration et le Programme d'Action de Vienne de 1993.

Le REMDH cherche à promouvoir une société civile vivante dans la région euro méditerranéenne. Sa constitution est enracinée dans les ONG, les mouvements sociaux et les universitaires qui adhèrent à la démocratie et à la transparence, qui ont une présence réelle sur le terrain et qui s'occupent de situations d'injustice, de discrimination ou d'inégalités.

Le REMDH s'engage à faire le lien de manière proactive entre la communauté internationale des droits de l'Homme et les sociétés civiles au delà du cadre du PEM, dans un contexte régional Européen, méditerranéen, arabe et moyen-oriental plus large.

3. LES DROITS DE L'HOMME ET LE CONTEXTE DU PROCESSUS DE BARCELONE

Création de Perspectives pour les Droits de l'Homme et la Démocratie dans une Région Inégale et Accablée par les Conflits.

Comme il a été mentionné plus haut, le REMDH a été fondé à la suite de la Conférence de Barcelone en Novembre 1995, et les potentiels qu'elle a créés pour la coopération régionale des sociétés civiles, et la promotion des droits de l'Homme et de la démocratie.

Les événements qui ont suivi Barcelone 1995 ont mis à mal les présomptions sur lesquels le REMDH a été fondé et nécessitent une analyse pour pouvoir définir les lignes d'action futures:

a. Les Problèmes

Ainsi, la situation des droits de l'Homme dans le Sud de la Méditerranée ne s'est pas, à de rares exceptions près, améliorée depuis Barcelone 1995. En l'espace de huit ans, les membres du REMDH ont continuellement documenté la manière dont, dans des parties de la région, les gouvernements ont érodé les libertés de la presse et ont eu recours à la torture et aux exécutions extrajudiciaires ; dans plusieurs pays la liberté d'association est attaquée ou sévèrement entravée et les droits de la femme sont déniés ; dans certains cas la liberté de mouvement est arbitrairement restreinte, et est plus généralement systématiquement entravée.

Les événements tragiques du 11 septembre 2001 à New York ont débouché sur un renforcement des tendances mentionnées plus haut. Les régimes ont utilisé le besoin légitime de combattre le terrorisme comme une occasion d'insister sur l'ordre et la sécurité alors que les espaces démocratiques ont été réduits et les droits de l'Homme restreints, comme le démontre la ratification par les états arabes de la Convention Arabe Contre le Terrorisme. Au sein du PEM, le dialogue sur les droits de l'Homme est resté à un niveau intergouvernemental et les acteurs gouvernementaux clés se sont montrés peu disposés à impliquer la société civile.

A ce titre, les standards de protection des droits de l'Homme ont été attaqués à la suite du 11 septembre. La légitimité de l'ONU a été mise en question par l'occupation de l'Irak avec le soutien de gouvernements de pays du PEM présents et futures.

Le processus d'Oslo n'a pas amené la paix ni l'intégration sous régionale espérée mais a amené la dimension régionale et politique de la Déclaration de Barcelone au point mort. L'échec du processus de paix entre Israël et la Palestine, l'occupation persistante de la Cisjordanie et de Gaza et les graves violations des standards internationaux en matière de droits de l'Homme qui y sont attachés ont débouché sur une radicalisation des politiques et sur une spirale dramatique de force mortelle employée contre les populations civiles. L'incapacité de l'UE et du PEM à contribuer pro activement à mettre fin à l'occupation et aux violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire a déçu beaucoup de ceux qui avaient positivement accueilli la Déclaration de Barcelone à l'origine.

Ainsi, le PEM ne s'est pas encore développé selon les directions indiquées à Barcelone en 1995. Les monarchies héréditaires ou les militaires dominant toujours la vie politique, et l'approche des gouvernements en matière de droits de l'Homme reste gouvernée par des considérations de sécurité intérieure et extérieure. La région arabe est à la traîne par rapport à une bonne partie du monde en matière de démocratie, de libertés publiques, de participation des femmes dans la vie publique et de production de connaissances (comme les rapports sur le Développement Humain Arabe du PNUD l'ont démontré). A ceci s'ajoutent des manquements aux droits fondamentaux religieux et culturels des minorités.

De plus, la rareté des ressources et l'inégalité économique accrue entre le Nord et le Sud sont devenues des sources de tensions sociales.

Etant donné la division déjà agrandie en matière de développement entre les pays du nord de la méditerranée et leurs voisins du sud en termes politiques, économiques et sociaux, l'expansion actuelle de l'UE à l'Est pourrait marginaliser encore plus les pays Sud méditerranéens, et l'implication et l'expansion de l'UE à l'Est pourrait mettre à l'épreuve son engagement envers le Partenariat EuroMed. Ainsi, les derniers documents de politique de l'UE sur une Europe Elargie voient la rive Sud à travers le prisme d'une zone de sécurité au lieu d'une région avec une dynamique et un futur propres. En général, la dimension régionale du PEM a une priorité moindre par rapport à sa dimension bilatérale.

Dans cette atmosphère générale, les mouvements extrémistes, fondamentalistes et nationalistes repliés sur eux-mêmes progressent, en affichant une attitude ambivalente envers les valeurs démocratiques et les droits de l'Homme. Les standards de protection des réfugiés et le droit d'asile se sont détériorés. Le racisme et la discrimination à l'encontre des ressortissants de pays tiers s'est accru et a gagné le soutien politique des partis dominants.

b. Les Possibilités

Néanmoins, le processus de Barcelone reste un cadre important pour la coopération méditerranéenne et a démontré que les droits de l'Homme, les principes démocratiques et la société civile possèdent une légitimité qui transcende la dimension inter gouvernementale du partenariat.

Bien que la société civile reste faible dans le Sud où les libertés de la presse et la liberté de former des parties politiques ou des syndicats sont entravées ou muselées, les défenseurs des droits de l'Homme ont néanmoins occupé une position stratégique dans la société.

La défense et la promotion de la dignité individuelle et collective est au coeur de la promotion et de la protection des droits de l'Homme et combine des valeurs liées à l'accès égal à la justice et aux ressources, à la non discrimination, au respect de l'individu par l'état, à la solution aux conflits fondée sur le droits international et sur les standards des droits de l'Homme, et sur une prise de décision transparente et participative.

Avant et depuis 1995, les militants des droits de l'Homme ont défendu des espaces de libre débat et pensée, par opposition au totalitarisme et à l'occupation, ce qui les a mis dans une position clé pour faire le lien entre diverses forces sociales, y compris le dialogue avec divers mouvements sociaux (souvent radicaux), créant ainsi un potentiel pour les amener dans l'orbite de la démocratie.

En soutien à ceci, le processus EuroMed est devenu *de facto* une plateforme importante où la société civile peut se rencontrer, apprendre des uns et des autres, mettre en place des projets communs et formuler des recommandations et des politiques à l'encontre des gouvernements. Les sociétés civiles ont exprimé leur avidité et leur volonté de se rencontrer et de forger des alliances dans toute la région dans une quête commune de faire de la zone euro méditerranéenne une zone de prospérité commune, de développement et de paix au service des êtres humains.

De plus, le PEM a fait des progrès notables en établissant d'un certain nombre de mécanismes prévus par la Déclaration de Barcelone. Tous les partenaires hors de l'UE, à part la Syrie, ont à présent signé des accords d'Association avec l'UE et se sont engagés à soutenir les droits de l'Homme et les principes démocratiques dans des accords internationaux et juridiquement contraignants. Malte et Chypre du Sud ont adopté le critère de Copenhague et la Turquie est liée par les négociations d'adhésion l'engageant à s'y conformer à moyen ou long terme. Par ailleurs, les programmes MEDA sont menés sur la base de documents stratégiques par pays et de programmes nationaux indicatifs. Tout cela mis ensemble, il y

a bien plus d'instruments de promotion des droits de l'Homme en place que lors de la naissance du PEM et par extension celle du REMDH une année plus tard.

Cette évolution a été accompagnée de changements dans l'approche des institutions de l'UE vis à vis des droits de l'Homme et de la démocratie dans la Méditerranée. La dernière Communication de la Commission sur les droits de l'Homme et la démocratisation est prometteuse et adopte largement les recommandations faites par les mouvements en faveur des droits de l'Homme au fil des années précédentes. Le Parlement Européen a aussi maintenu la bannière des droits de l'Homme dans une position haute dans les relations entre l'UE et la Méditerranée.

Dans le futur, le REMDH va soutenir les espaces créés et sculptés par les militants des droits de l'Homme dans la région et encourager leur élargissement en investissant dans les perspectives créées par et au-delà du processus de Barcelone. Il fera ceci en étant conscient des changements apparus dans la région et au-delà après le 11 septembre et la guerre menée par les Etats Unis en Irak.

c. Perspectives Futures

Le REMDH va concentrer ses actions futures sur la mise en oeuvre d'une large gamme d'instruments relatifs aux droits de l'Homme créés depuis 1995. A cet égard il renforcera son attention au rôle crucial joué par les états individuels du PEM dans l'application des droits de l'Homme à l'ordre du jour sur le terrain. Comme l'élargissement de l'UE va aboutir à une « division des sphères d'intérêt » plus claire au sein de l'UE, le REMDH va se concentrer en particulier sur les pays ayant substantiellement plus de poids que les autres dans les affaires méditerranéennes.

Ainsi, le REMDH va se concentrer davantage dans le futur sur le niveau bilatéral du PEM, tout en ajoutant aux accomplissements avec Bruxelles. Pour ce faire, il s'adressera et utilisera exclusivement les mécanismes des accords d'association, et surveillera les performances des gouvernements clés dans le domaine des droits de l'Homme en coordination avec la société civile locale.

Le REMDH a profité d'une société civile avide et motivée et du mouvement en faveur des droits de l'Homme pour s'investir dans des travaux thématiques à un niveau régional et dans la création de réseaux de coopération. Il va chercher à renforcer les synergies régionales par rassembler les gens dans des groupes de travail et des projets communs tout en explorant les moyens de renforcer les travaux de la société civile dans des domaines de priorités qui ne sont pas encore couverts. Dans ce contexte, il va renforcer ses travaux de coordination interne et approfondir ses structures d'appui organisationnelles dans le Sud.

Les deux niveaux susmentionnés vont constituer les structures d'appui du REMDH pour les travaux au niveau national, pour la protection des militants des droits de l'Homme et de leur capacité à se transformer en acteurs clés pour le développement de la démocratie. A cet égard, il va promouvoir le développement de capacités sur les questions relatives aux mécanismes du PEM, à la réparation des injustices, de la discrimination et de l'inégalité.

4. ETAPES CONCRÈTES ET MÉTHODOLOGIES POUR 2004-2008.

a. Sensibilisation et information

En suivant l'analyse présentée plus haut, une dimension importante du travail du REMDH va être la sensibilisation et l'information sur les situations des droits de l'Homme des gouvernements EuroMed, des institutions des ONG et du public au sens large.

Le REMDH va faire un travail de sensibilisation à la dimension droits de l'Homme et démocratie de l'UE et du PEM et aux standards internationaux de droits de l'Homme et de droit humanitaire auxquels la plupart des gouvernements de la région ont adhéré.

Il va informer et sensibiliser les gouvernements, institutions et le public au sens large sur le besoin de promouvoir et de protéger les droits de l'Homme dans la région EuroMed et au-delà.

Il va informer sur les travaux innovants des défenseurs des droits de l'Homme et sur le rôle majeur qu'ils jouent dans la promotion de la démocratie et dans la protection des droits des exclus et des défavorisés.

En soutien aux travaux d'information et de sensibilisation, le REMDH va employer la méthodologie générale suivante:

Interface, rapport annuel et médias

Le REMDH va continuer à développer son bureau de Bruxelles comme une interface importante entre les membres du REMDH et les institutions de l'UE et du PEM. Il va transmettre les rapports des membres et leurs préoccupations à l'UE et au PEM et va organiser des réunions entre les membres et l'UE/PEM. Informer les membres sur le développement d'opportunités dans l'UE et le PEM pour des activités de protection et de promotion dans le domaine des droits de l'Homme. L'interface se concentrera en particulier sur les événements clés tels que les Accords d'Association, la préparation de stratégie par pays et de programmes indicatifs, les auditions du Parlement Européen, les visites de délégations officielles etc.

Le travail de l'interface et du REMDH au sens large sera facilité par le développement d'une stratégie envers les médias.

Les activités clés du REMDH seront:

- La publication de rapports biannuels sur les droits de l'Homme évaluant le respect par l'UE et du PEM de leurs engagements en matière de droits de l'Homme en comparaison avec l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans la région avec une attention particulière aux pays qui jouent un rôle déterminant dans le PEM.
- Amorcer un groupe de soutien et de conseil pour les médias ayant un intérêt pour les droits de l'Homme.
- Engager un coordinateur responsable de la communication externe
- Développer le site internet du REMDH et un bulletin d'information facile d'accès comprenant des communiqués de presse et des brèves sur la situation des droits de l'Homme dans la région.

b. Recherche, plaidoyer et dialogue.

Le travail du REMDH en matière de recherche, de plaidoyer et de dialogue est étroitement lié à la sensibilisation et à l'information. A cet égard l'activité principale du REMDH sera de rendre vivants les instruments et mécanismes de l'UE et du PEM relatifs aux droits de l'Homme à un niveau bilatéral, régional et au-delà.

A un niveau régional, le REMDH va concentrer ses efforts sur le suivi et la contribution aux recommandations de la *Communication de la Commission de l'UE sur Revigorer les Droits de l'Homme et la Démocratie dans la Méditerranée*, qui reprend largement les contributions du mouvement des droits de l'Homme faites au cours de l'année précédente. Ceci inclut des éléments tels que promouvoir les plans d'actions nationaux pour les droits de l'Homme ; aborder systématiquement les questions relatives aux droits de l'Homme dans les relations bilatérales ; promouvoir le rôle de femmes ; promouvoir

l'intégration des droits de l'Homme dans les programmes MEDA ; et le dialogue systématique entre les institutions du PEM et la société civile. De plus, le REMDH attirera l'attention sur les perspectives offertes en établissant un comité des droits de l'Homme dans le cadre de l'Assemblée parlementaire Euro Méditerranéenne et en ancrant les activités de la Fondation EuroMed sur le Dialogue entre les Cultures et les Civilisations dans les droits de l'Homme.

Mise en oeuvre des instruments relatifs aux droits de l'Homme et rapports de fonds

Le REMDH va continuer à maintenir ses relations avec les représentants des institutions de l'UE et du PEM et les acteurs clés du processus de Barcelone tout en s'efforçant particulièrement de:

- S'adresser aux conseils d'association bilatéraux, aux comités et aux groupes de travail qui y sont liés
- Publier l'évaluation biannuelle de l'UE et du PEM en matière de droits de l'Homme susmentionnée comprenant une attention spéciale aux pays, gouvernements et société civile clés dans le processus de Barcelone
- Commissionner et publier des rapports de recherche approfondis dans des domaines non couverts qui sont cruciaux au développement des droits de l'Homme dans le partenariat EuroMed. Les domaines particuliers identifiés sont :
 - La Justice
 - Les droits Economiques et Sociaux
 - Les Questions de Migration et de Réfugiés
 - Les Droits des Minorités

c. Création de capacités et éducation

L'information, la sensibilisation, les plaidoyers et le dialogue dans le domaine des droits de l'Homme et de la démocratisation sont plus efficaces quand ils sont fondés sur des connaissances solides, des structures organisationnelles et des valeurs profondément enracinées.

Le REMDH va consolider et renforcer les initiatives visant à promouvoir une culture des droits de l'Homme dans la région EuroMed et va soutenir la capacité des membres à agir dans le cadre du partenariat EuroMéditerranéen.

Formation, séminaires et groupes de travail

Il va:

- Organiser des séminaires de réflexion sur les questions clés relatives aux droits de l'Homme et à la démocratie dans l'EuroMed (tel que l'Islam et les Droits de l'Homme)
- Chercher à mettre en application la capacité de ses membres à faire face aux changements politiques soudains et majeurs (comme l'ont été le 11 septembre et la Guerre en Irak) et à élaborer des stratégies à ce sujet fondées sur des perspectives de droits de l'Homme et de démocratie en organisant des réunions pour ses membres et autres acteurs clés lors de l'apparition d'événements importants.
- Organiser des ateliers de formation et de réflexion découlant des domaines de priorité du REMDH, comme par exemple la dimension droits de l'Homme du PEM et de ses mécanismes, le conseil juridique et la méthodologie du procès équitable; les droits économiques et sociaux etc.
- Coopérer de manière rapprochée avec la Fondation EuroMed pour les Droits de l'Homme qui vise, entre autres, à mettre en oeuvre la capacité d'organisation des défenseurs des droits de l'Homme.
- Renforcer la capacité des membres à travailler sur des questions de droits de l'Homme majeures en soutenant le développement de groupes de travail effectifs, en particulier sur la liberté d'association et l'indépendance de la société civile ; l'éducation aux droits de l'Homme ; les droits de la femme ; la justice ; la Palestine et la question kurde.

- Promouvoir l'éducation aux droits de l'Homme en tant qu'activité intégrale et commune à tous ses membres, en particulier en soutenant le programme du Groupe de Travail sur l'Education aux Droits de l'Homme.

Site internet et Education aux Droits de l'Homme

Plus spécifiquement en matière d'EDH, le REMDH va soutenir:

- La publication et la distribution du cadre REMDH pour l'EDH
- La publication de ressources éducatives spécialisées (jeux de photos, recueils, ressources éducatives par question) liées aux priorités du REMDH, en particulier sur l'interprétation des droits de l'Homme dans l'Islam et dans l'Ouest, et sur des questions relatives aux domaines de priorité du REMDH (tels que l'action des femmes ; la question kurde ; les droits économiques et sociaux etc.)
- Des cours d'été biannuels visant à développer les capacités et les méthodologies en matière d'EDH parmi les membres du REMDH avec une attention particulière sur la jeunesse.
- Développement du site internet du REMDH (voir aussi plus haut).
- Le dialogue avec les gouvernements sur le développement d'un programme scolaire pour les droits de l'Homme dans le système éducatif, par exemple par l'aide de plans d'action nationaux pour les droits de l'Homme.

d. Travail de réseau, solidarité et promotion de la participation

Le travail de réseau et la participation sont des éléments clés de la promotion de la solidarité, des dialogues et des synergies au-delà des frontières dans la région EuroMed.

Renforcer la communication interne.

Le REMDH va donner la priorité à l'encouragement proactif de la participation des femmes et des jeunes dans toutes ses activités.

Il va soutenir activement les organisations membres en prenant l'initiative dans les questions de politique prioritaires du REMDH en formulant des accords de coopération établissant des zones de responsabilité et attribuant les ressources nécessaires à ces activités.

Il va renforcer et approfondir la communication et le travail de réseau entre ses membres en engageant un coordinateur pour la communication interne et en plaçant un membre du personnel du secrétariat dans une organisation membre du Sud.

Une des activités va être la promotion de la communication bilatérale et multilatérale, la recherche proactive de l'intégration de différents ordres du jour au sein du REMDH et accorder la priorité à des projets sur des questions politiques menés par les membres et pour lesquels des partenariats communs sont recherchés.

Par extension le REMDH va exiger de ses membres qu'ils se conforment aux obligations découlant de leur adhésion en prenant part activement au RERMDH et en informant les membres et les organes exécutifs des activités relevant de la mission et du mandat du REMDH.

Une activité centrale du réseau sera l'établissement et le soutien aux activités des groupes de travail dans les domaines énoncés plus haut tout en explorant activement la faisabilité de développer des groupes de travail sur la question de la migration et des réfugiés, les droits économiques et sociaux et les droits des minorités.

La Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme

Une partie intégrante de la mission du REMDH sera de promouvoir la solidarité entre les membres et d'intégrer la protection des défenseurs des droits de l'Homme dans ses activités:

Le REMDH va accorder un soutien spécifique aux membres dans les pays où la société civile est particulièrement faible ou attaquée.

Il va envoyer systématiquement des missions de solidarité et des équipes de surveillance des procès là où la situation des droits de l'Homme représente une menace pour ses membres et leurs travaux. Dans ces cas, il cherchera à mobiliser la communauté internationale des droits de l'Homme et à informer le public sur et à activer les instruments du processus de Barcelone, c'est-à-dire les accords d'association bilatéraux etc.

Le travail de réseau

Le Réseau va renforcer sa coopération avec le mouvement international des droits de l'Homme et forger pro activement des alliances avec la société civile sur un ordre du jour des droits de l'Homme lié aux Forums Civils EuroMed et Arabes et les Forums Sociaux Méditerranéens, Européen et Globaux.

Enfin, il va proactivement chercher à établir et construire des liens effectifs avec les organisations de droits de l'Homme dans les états candidats à l'adhésion et le Moyen Orient au sens large, en particulier l'Irak ou les états en transition démocratique.

5. LA STRUCTURE DE RÉSEAU DU REMDH ET SES ORGANES DE MISE EN OEUVRE

Renforcer la transparence et la participation

De manière générale le REMDH va poursuivre le développement de ses structures internes démocratiques par le tenue d'une Assemblée Générale tous les deux ans ainsi que des réunions régulières du Comité Exécutif entre les réunions de l'AG. La publication de rapports internes restera une part intégrante des travaux du REMDH, de même que la publication de lettres d'informations et de brèves internes.

L'organe de décision suprême du REMDH sera l'Assemblée Générale, qui aura le pouvoir de délibérer sur toutes questions en relation avec les objectifs du Réseau. Une partie importante de son mandat va être d'adopter les politiques, stratégies et plans d'action généraux du REMDH.

Le Comité Exécutif, sous l'autorité de l'Assemblée Générale et entre les réunions de l'Assemblée Générale, va conduire la politique générale du Réseau en consultation avec ses membres. Au cours de la période à venir, le REMDH va garantir que les membres du CE disposent des ressources nécessaires pour remplir proactivement leur mandats au quotidien.

Les domaines d'activité principaux dépendront des groupes de travail et des agences majeures qui visent à développer la capacité des membres au sein des activités prioritaires du REMDH, à développer l'ordre du jour du REMDH et de faire progresser ceux-ci.

De manière générale, les activités thématiques doivent être mises en oeuvre sous la responsabilité des organisations membres travaillant sur la question quand celles-ci ont le soutien et l'appui de plus d'une organisation membre dans plus d'un pays.

Enfin, le rôle du secrétariat sera de faciliter le développement du Réseau. Il aura la responsabilité de l'application quotidienne de l'ordre du jour du Réseau en partenariat avec les organisations membres. Il fonctionnera comme une agence de soutien au sein du Réseau dans des domaines tels que la communication, la traduction, la préparation des réunions et des séminaires, la documentation etc. et il aura la responsabilité de développer les besoins de communication au sein du Réseau, envers les gouvernements, institutions, universitaires et le public au sens large.

Des arrêtés présentant le fonctionnement organisationnel du REMDH vont être publiés au moment du lancement du présent plan d'action.